

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00559

Numéro SIREN : 881 053 557

Nom ou dénomination : 5

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2024 sous le numéro de dépôt 4579

1
1
1

1
1
1
1

1
1

1

1
1

1
1

1
1
1
1

1
1

1
1
1
1

1
1
1

1
1
1
1

5

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros n° de dépôt
Siège social : 30 avenue de Saint Cloud
78000 VERSAILLES
881 053 557 RCS VERSAILLES



14 MARS 2024

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS n° de facture
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 21 juin 2022

Chen

n° d'chrono

L'an deux mille vingt-deux,
Le 21 juin,
À 11 heures,

Monsieur Ashley SOMAI,
demeurant 30 Avenue de Saint Cloud 78000 VERSAILLES,

Propriétaire de la totalité des 2000 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la société 5,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Ashley SOMAI, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Copie certifiée

A.S.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 27 009,00 euros de la manière suivante:

Bénéfice de l'exercice	27.009,00 euros
A la réserve légale	100,00 euros
Solde	26 909,00 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 59 818,00 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions antérieures qui ont été tacitement reconduites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021:

- L'EURL 5 a facturé à la SAS ATJ FITNESS des prestations administratives, comptables et de gestion pour une somme globale de 90 300 euros HT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 au titre de la convention de management Fees conclue entre les deux sociétés.
- La rémunération de Monsieur Ashley SOMAI, associé unique, s'élève à 16 500 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Prise en charges des cotisations sociales obligatoires pour un montant de 6 154 euros et des cotisations sociales facultatives pour un montant de 5 229 de Monsieur Ashley SOMAI euros au titre de l'exercice clos 31 décembre 2021.
- Monsieur Ashley SOMAI est titulaire d'un compte courant dont la somme s'élève à 120 416,23 euros.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Ashley SOMAI



Ashley SOMAI

✓ Certified by  yousign

Copie certifiée conforme

A.S.

5

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 30 avenue de Saint Cloud
78000 VERSAILLES
881 053 557 RCS VERSAILLES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 21 JUIN 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2021

DEUXIEME DÉCISION

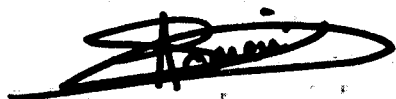
L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 27 009,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	27 009,00 euros
A la réserve légale	100,00 euros
Solde	26'909,00 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 59 818,00 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
La Gérance



Ashley SOMAI

✓ Certified by  yousign

Copie certifiée



A.S.

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		SARL EURL 5		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		M SOMAI Ashley 50 rue de Paris		28410 GOUSSAINVILLE	
SIRET		8 8 1 0 5 3 5 5 7 0 0 0 1 6			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 1	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	2 500	012	2 500
	Fonds commercial *	014		016	
	Autres *				
	Immobilisations corporelles *	028	55 479	030	5 656
	Immobilisations financières * (1)	040	143 500	042	143 500
Total I (5)		044	201 479	048	195 823
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068	9 035	070	9 035
	Clients et comptes rattachés *	072	9 583	074	9 583
	Autres * (3)				
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	27 041	086	27 041
	Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II		096	45 659	098	45 659
Total général (I + II)		110	247 138	112	241 481
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES *	Capital social ou individuel *	120	2 000		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	100		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	32 909		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	27 009		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	62 018		
Provisions pour risques et chargés		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	47 156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	155		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	132 153		
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	179 464		
Total général (I + II + III)		180	241 481		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations écoulées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOTSD

Ashley SOMAI

certifiée conforme

✓ Certified by // yousign

A.S.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SARL EURL 5

Néant ☐

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

3 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { * biens services *	215 217		214 218	
	Production stockée * (* Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	90 300
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	1
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	90 301
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes * (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	21 432
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243		244	2 472
	Rémunérations du personnel *			250	16 500
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	11 383
	Dotations aux amortissements *			254	5 656
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260		262	
	Total des charges d'exploitation (II)			264	57 443

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	259
Produits exceptionnels (IV)			
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347 348		300
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306 5 590

2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)

B- RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312	27 009	314
--------------------	--	-----	--------	-----

Régime d'impôts	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	318	4 253	
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)	324	6 007	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optés-cis d'associés	247		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
Dédutions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44. octies A)	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993
	BUD (44 sexdecies)	992		
	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655		

Dont divers	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)	641		
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)	990		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)	649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352 37 269 354

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356		
	Déficits antérieurs reportables *			360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370 37 269 372
---	-----------------	----------------	----------------

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

✓ Certified by // vous

Ashley SOMAI

transforme

A.S.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS-VALUES*

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL EURL 5								Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	2 500	404		406	2 500		
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	1 916	444		446	1 916		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462	52 514	464		466	52 514		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 049	474		476	1 049		
Immobilisations financières		480		482	143 500	484		486	143 500		
TOTAL		490		492	201 479	494		496	201 479		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	276	534		536	276		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552	5 251	554		556	5 251		
	Autres immobilisations corporelles	560		562	129	564		566	129		
TOTAL		570		572	5 656	574		576	5 656		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL				596	585	597	599				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis I et 238 bis II du CGI. Joindre un état récapitulatif, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Ashley SOMAI

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL EURL 5						Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL		770		775					
						Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter				
Déficits imputés				983					
Déficits reportables				984					
Déficits de l'exercice				860					
Total des déficits restant à reporter				870					
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	5 229	381	5 229		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	6 154	380	6 154		
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374	18 060		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	1 195		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Copie certifiée

B.A.S.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

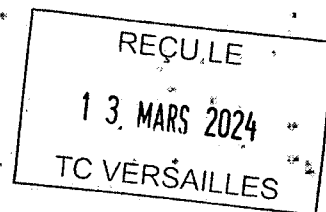
Désignation de l'entreprise : SARL EURL 5	Néant ☒ *		
Exercice ouvert le : 01/01/2021	et clos le : 31/12/2021	Durée en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	
V - Côtisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024		016
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques fig. ☒ Certified by ☒ yousign T-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

Ashley SOMAI

Conformément à la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".
A.S.



5

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 30 avenue de Saint Cloud
78000 VERSAILLES
881 053 557 RCS VERSAILLES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 21 JUN 2022

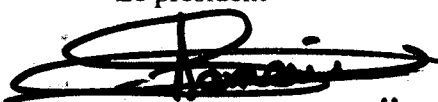
FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Usufruit	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	M. SOMAI Ashley 30 Avenue de Saint Cloud, 78000 VERSAILLES	2 000		2 000	Ashley SOMAI 
	Totaux	2 000		2 000	

Nombre d'associés : 1

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs, arrêtée
à associés présents ou représentés possédant ensemble droits sociaux

Le président


Ashley SOMAI

✓ Certified by  yousign



A.S.

5

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 30 avenue de Saint Cloud
78000 VERSAILLES
881 053 557 RCS VERSAILLES

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE **CLOS LE 31 décembre 2021**

Le soussigné Ashley SOMAI, associé unique et gérant de la société 5, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'activité de la Société a été la suivante : Holding.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2021, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2022 sont les suivants : Améliorer notre résultat.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Copie certifiée conforme

 A.S.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 90.300,00 euros contre 131.955,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -31,57%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 21.432,00 euros contre 15.519,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 38,10%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 2.472,00 euros contre 5.124,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -51,76%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 16.500,00 euros contre 55.000,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -70,00%.

Le montant des charges sociales s'élève à 11.383,00 euros contre 17.349,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -34,39%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 5.656,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 57.443,00 euros contre 92.992,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -38,23%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 32.858,00 euros contre 38.963,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -15,67%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -259,00 euros (0,00 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 32.599,00 euros contre 38.963,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -16,33%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 5.590,00 euros contre 5.954,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -6,11%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde ainsi par un bénéfice de 27.009,00 euros contre un bénéfice de 33.009,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -18,18%.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 241.481,00 euros contre 115.655,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 108,79%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 27.009,00 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	27.009,00 euros
A la réserve légale	100,00 euros

Copie certifiée conforme

A.S.

Solde

26 909,00 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 59 818,00 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 62.018,00 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, il est relaté les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions de l'associé unique, en annexe au procès-verbal :

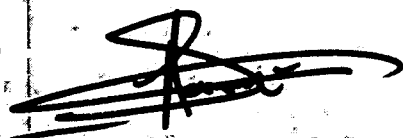
Convention(s) conclue(s) par l'associé unique avec la Société :

- L'EURL 5 a facturé, à la SAS ATJ FITNESS des prestations administratives, comptables et de gestion pour une somme globale de 90 300 euros HT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 au titre de la convention de management Fees conclue entre les deux sociétés.
- La rémunération de Monsieur Ashley SOMAI, associé unique, s'élève à 16 500 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Prise en charges des cotisations sociales obligatoires pour un montant de 6 154 euros et des cotisations sociales facultatives pour un montant de 5 229, de Monsieur Ashley SOMAI euros au titre de l'exercice clos 31 décembre 2021.
- Monsieur Ashley SOMAI est titulaire d'un compte courant dont la somme s'élève à 120 416,23 euros.

Fait à VERSAILLES

Le 3 juin 2022

Ashley SOMAI
Associé Unique et Gérant



Ashley SOMAI

✓ Certified by yousign

Copie certifiée



AS